

DOSSIER DE PRESSE

Label EcoQuartier 2014

19 opérations labellisées « EcoQuartier »
et 53 projets diplômés « Engagé dans la labellisation »



Maison de la Chimie
Paris, le 18 décembre 2014

Contact presse
Service de presse du ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité
72, rue de Varenne, 75007 Paris - 01 44 49 85 13
www.territoires.gouv.fr

Sommaire

ANNEXES

- Les 3 étapes vers la labellisation et le référentiel EcoQuartier *(document joint)*
- Fiches de présentation des 19 EcoQuartiers labellisés en 2014 *(document joint)*
- Plaquette « Le 3 en 1 des outils pour la ville durable » (ANRU)

http://www.anru.fr/index.php/fre/Mediatheque/Publications/Le-3-en-1-des-outils-pour-la-ville-durable

EDITO DE SYLVIA PINEL



En 2014, deux ans après le lancement du label national EcoQuartier, la démarche est profondément ancrée dans le paysage français de l'aménagement.

Cette année, ce sont **19 opérations**, réparties dans 13 régions, qui reçoivent le **label national EcoQuartier**, véritable gage d'exemplarité pour les collectivités et les établissements publics qui ont fait le choix ambitieux de l'aménagement durable pour leurs territoires.

Ce sont également **53 projets** de grande qualité, dans 19 régions métropolitaines et Outre-mer, qui se voient remettre le diplôme **« Engagé dans la labellisation »** et ont donc vocation à être labellisés au cours des prochaines années. La dynamique se maintient et les services déconcentrés de mon ministère en sont la cheville ouvrière.

Une nouvelle fois, à travers ces résultats, il est impossible de dresser le portrait-type d'un EcoQuartier. Grande collectivité, ville moyenne, village en milieu rural… Quartiers neufs ou en renouvellement urbain... Les EcoQuartiers sont pluriels et répondent aux enjeux locaux, dans une optique de développement durable.

Parmi les opérations labellisées en 2014, certaines avaient reçu le diplôme « Engagé dans la labellisation » en 2013, voire avaient participé aux appels à projet de 2011 et 2009. Elles ont su évoluer en même temps que la démarche nationale, depuis la signature de la Charte des EcoQuartiers, en passant par l'engagement vers la labellisation, jusqu'au label national récompensant un quartier vivant au rythme des 20 engagements de la grille des EcoQuartiers.

Que de chemin parcouru ces dernières années : la démarche EcoQuartier « à la française » et son approche intégrée est aujourd'hui reconnue, saluée et inspire de nombreuses collectivités dans le monde entier (en Pologne, en Chine, aux Etats-Unis, au Brésil, au Mexique, en Colombie…). C'est une véritable reconnaissance de notre savoir-faire, le signe que nous ne nous sommes pas trompés.

Notre démarche atteint désormais un niveau de maturité qui nous permet de nous projeter dans « l'après label ». Dès lors, l'enjeu est de parvenir à une évaluation du fonctionnement au quotidien des EcoQuartiers, afin de garantir la qualité des opérations distinguées, de conforter les collectivités dans leurs choix, ainsi que de mesurer l'impact des EcoQuartiers sur les grandes politiques publiques. Ainsi, une **méthode nationale d'évaluation des EcoQuartiers**, totalement novatrice, est en cours d'élaboration avec l'appui du CSTB. Elle devrait donner ses premiers résultats fin 2015, au moment où la planète aura les yeux tournés vers la France, à l'occasion de la conférence de l'ONU sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

La ville durable reste à construire et les EcoQuartiers en sont un des éléments fondateurs. Les différentes initiatives doivent maintenant être coordonnées et pilotées au sein d'un **institut de la ville durable** qui pourrait voir le jour très prochainement. C'est en tout cas mon souhait, ainsi que celui du Premier ministre. En attendant, je déclare **la 3ème vague de labellisation des EcoQuartiers officiellement lancée pour 2015.**

Sylvia PINEL
Ministre du Logement,
de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité

Le label EcoQuartier : mode d'emploi

Le label ÉcoQuartier est bâti sur une **« Charte des EcoQuartiers »** de 20 engagements réunis en 4 dimensions :

- Démarche et processus *(faire du projet autrement)* ;
- Cadre de vie et usages *(améliorer le quotidien)* ;
- Développement territorial *(dynamiser le territoire)* ;
- Préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques *(répondre à l'urgence climatique et environnementale)*.

Les 3 étapes vers le label EcoQuartier

La démarche de labellisation comporte 3 étapes, correspondant aux différents stades du projet, de la conception à la livraison en passant par la mise en chantier.

1ère étape : la collectivité signe la Charte des EcoQuartiers

Par cette signature, la collectivité signifie son engagement dans la démarche et celui des partenaires qu'elle souhaite associer (aménageurs, etc.).
Elle devient dès lors membre du **« Club National EcoQuartiers »**.
Elle bénéficie d'un accompagnement technique et méthodologique par les services de l'Etat et la mise à disposition d'experts, en particulier pour constituer le dossier de labellisation.

2ème étape : le projet est reconnu « Engagé dans la labellisation »

- Au regard de l'évaluation de ses objectifs par une triple expertise mise en place par le ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité.
- Au regard de son état d'avancement : le projet doit être en **phase chantier**.

3ème étape : l'opération reçoit le label national EcoQuartier

Le label est décerné à un **projet livré**, à savoir une opération déjà « vivante », au regard d'une triple expertise de ses résultats.
Il constitue une garantie de l'Etat que les réponses apportées aux 20 engagements de la Charte des EcoQuartiers, le niveau d'ambition et les résultats attendus sont à la hauteur des enjeux.

Un dispositif de triple expertise des projets

En 2014, la phase d'expertise des opérations candidates au label EcoQuartier s'est déroulée entre mi-juin et fin août 2014.

Cette étape fondamentale a été menée par des équipes de trois experts par opération (**« triple expertise »**), grâce à la **mobilisation gracieuse de 255 experts** dont :

- **170 experts d'administration** centrale (Ministère du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie,

Ministère de la Culture), déconcentrée (DREAL[1], DEAL[2], DRIEA[3], DDT(M)[4], UTEA[5], DRAC[6]) et du CEREMA[7] ;
- 85 experts externes (CAUE[8], agences d'urbanisme, Conseils régionaux et généraux, ADEME, EPF[9], PNR[10], universitaires, cabinets de conseil, associations...).

Les commissions régionales

Des **commissions régionales, réunissant les acteurs locaux de l'aménagement**, ont ensuite été organisées au mois de septembre 2014 par les services de l'Etat en régions (DREAL, DEAL, DRIEA).
Le rôle de ces commissions a été d'examiner les projets candidats au regard des « triple expertises » et de proposer l'attribution des labels de manière objective, sur des critères d'expertise technique.

La commission nationale

La dernière étape de labellisation a été l'organisation d'une c**ommission nationale le 17 octobre 2014**, avec pour mission de valider les propositions de distinctions formulées par les commissions régionales et d'arbitrer les cas litigieux non résolus à l'échelon régional.

Cette commission a réuni un panel représentatif des acteurs de l'aménagement en France, qu'ils soient du secteur privé (grands groupes, professionnels), public (collectivités) ou parapublic (grandes agences nationales).

[1] DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
[2] DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Outre-Mer)
[3] DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France
[4] DDT(M) : Direction départementale des Territoires et de la Mer
[5] UTEA : Unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement
[6] DRAC : Direction régionale des Affaires culturelles
[7] CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
[8] CAUE : Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement
[9] EPF : Etablissement public foncier
[10] PNR : Parc naturel régional

2014 : 2ème vague de labellisation des EcoQuartiers

Lancé en décembre 2012, le label national ÉcoQuartier constitue une nouvelle étape dans la démarche ÉcoQuartier portée depuis 2008 par le ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité. Il a pour ambition de **distinguer l'exemplarité des démarches d'aménagement durable** et clarifier les conditions de réussite des ÉcoQuartiers.

108 opérations réparties sur tout le territoire étaient candidates en 2014 à cette deuxième vague de labellisation EcoQuartier. 72 opérations ont été distinguées :

- **19 projets labellisés « EcoQuartier »**
- **53 projets diplômés « Engagé dans la labellisation »**

En septembre 2013, **la première vague de labellisation nationale des EcoQuartiers avait abouti à la distinction de 45 opérations remarquables** :

- **13 opérations abouties labellisées « EcoQuartier »**
- **32 projets diplômés « Engagé dans la labellisation »**, labellisables dans les 2 ans à venir, selon leur rythme d'avancement.

Cette importante mobilisation confirme la forte attente des collectivités pour entrer dans la démarche EcoQuartier.

Plus d'informations sur : www.territoires.gouv.fr/les-operations-exemplaires

Liste des 72 opérations valorisées en 2014



19 opérations labellisées « EcoQuartier »

Alsace :

- Sainte-Croix-aux-Mines - *Les Coccinelles*
- Mulhouse - *Lefebvre*

Aquitaine :

- Bordeaux / Communauté urbaine de Bordeaux – *Ginko - Berges du Lac*

Bourgogne :

- Longvic - *Les Rives du Bief*

Centre :

- Tours - *Monconseil*

Champagne-Ardenne :

- Reims – *Croix-Rouge Pays de France*

Franche-Comté :

- Morez - *Villedieu-Le Puits*

Ile-de-France :

- Les Mureaux - *Programme de Rénovation Urbaine des Mureaux*
- Nanterre / Etablissement public d'aménagement La Défense Seine-Arche - *Hoche*
- Paris - *Boucicaut*

Languedoc-Roussillon :

- Prades-le-Lez - *Projet Horizons : Viala Est*

Lorraine :

- Les Forges - *La Ferme Forgeronne*

Midi-Pyrénées :

- Balma / Communauté urbaine Toulouse-Métropole – *Vidailhan*
- Blagnac / Beauzelle / Communauté urbaine Toulouse-Métropole – *Andromède*
- Graulhet - *Les Résidences du Parc*

Nord-Pas-de-Calais :

- Mons en Baroeul - *Le Nouveau Mons*

Pays-de-la-Loire :

- Angers - *ZAC Desjardins*
- Changé - *La Barberie*

Rhône-Alpes :

- Grenoble - *Blanche-Monier*

53 projets diplômés « Engagé dans la labellisation »

Aquitaine :

- Bègles - *Terre Sud*
- Sainte-Bazeille / Val de Garonne Agglomération - *Écoquartier Montplaisir*

Auvergne :

- Bertignat - *Écohameau de Puy Bayou*

Bretagne :

- La Chapelle-Thouarault - *La Niche aux Oiseaux*
- Saint-Avé - *ZAC de Beau Soleil*

Centre :

- Lurais - *Écoquartier Le Grand Claud*
- Saint-Jean-de-Braye - *Écoquartier du Hameau*

Champagne-Ardenne :

- Reims / Reims Métropole / L'Effort Rémois - *Dauphinot Remafer*

Franche-Comté :

- Vieux-Charmont / Pays de Montbéliard Agglomération - *Écoquartier Innovant Pays De Montbéliard*
- Besançon - *Les Vaîtes*

Guyane :

- Remire-Montjoly / Etablissement public d'aménagement de Guyane - *Écoquartier de Vidal*

Haute-Normandie :

- Val-de-Reuil - *Éco-village des Noés*
- Vernon / Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure - *ZAC Fieschi*
- La Mailleraye-sur-Seine - *Quartier de l'église*
- Le Havre - *Le Grand Hameau*
- Roncherolles-sur-le-Vivier - *Écoquartier des Arondes*
- Rouen - Luciline - *Rives de Seine*

Ile-de-France :

- Gif-sur-Yvette, Orsay et Saint Aubin / Établissement public Paris-Saclay - *ZAC du Moulon*
- Palaiseau et Saclay / Établissement public Paris-Saclay - *ZAC du Quartier de l'Ecole polytechnique*
- Clichy - *ZAC du Bac d'Asnières*
- Lieusaint - *Écoquartier de l'Eau Vive*
- Meaux - *Écoquartier Foch-Roosevelt*
- Montévrain / EpaMarne-EpaFrance - *Écoquartier de Montévrain*
- L'Île-Saint-Denis - *Écoquartier fluvial de l'Ile-Saint-Denis*
- Chevilly-Larue / Établissement public d'aménagement Orly Seine-Amont - *Portes d'Orly*
- Ivry-sur-Seine / Agence foncière et technique de la Région Parisienne - *ZAC du Plateau*
- Bonnières-sur-Seine / Établissement public d'aménagement Mantes-Seine-Aval - *ZAC Cœur de ville*
- Carrières-sous-Poissy / Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine / Établissement Public d'Aménagement Mantes Seine Aval - *Boucle de Chanteloup*
- Mantes-la-Jolie / Établissement public d'aménagement Mantes-Seine Aval - *Quartier du Val Fourré*
- Paris - *Clichy-Batignolles*

Languedoc-Roussillon :

- Frontignan - *ZAC des Pielles*

Limousin :

- La Souterraine - *Écoquartier du Puycharraud*

Lorraine :

- Nancy / Communauté Urbaine du Grand Nancy - *Projet Urbain Nancy Grand-Cœur*
- Vandoeuvre-lès-Nancy / Communauté urbaine du Grand Nancy - *ZAC Biancamaria*

Midi-Pyrénées :

- Dun - *ÉcoQuartier de Dun*
- Laguiole - *L'éco-lotissement du Frêne*
- Ramonville-Saint-Agne - *Écoquartier Maragon Floralies*

Nord-Pas-de-Calais :

- Méricourt - *ZAC Écoquartier Méricourt*

Pays-de-la-Loire :

- Rezé / Nantes Métropole - *ZAC de la Jaguère*
- Changé - *Requalification du Centre-Ville*
- Fercé-sur-Sarthe - *Quartier des Grands Jardins*
- La Roche-sur-Yon - *Quartier Gare*

Picardie :

- Senlis - *Écoquartier de la Gare*

Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Nice / Établissement public d'aménagement de la Plaine du Var - *Nice Méridia*

- Nice / Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var - *Grand Arénas*
- Miramas - *La Maille II*

La Réunion :
- La Possession - *ZAC Cœur de ville*
- Le Port - *Mail de l'Océan*

Rhône-Alpes :
- Loriol-sur-Drôme - *Projet Seringa / La Maladière*
- Cran-Gevrier - *Les Passerelles*
- La Talaudière - *Écoquartier Danton-Evrard*
- Le Chambon-Feugerolles - *Quartier des Molières*
- Saint-Étienne - *ZAC Desjoyaux*

Les chiffres clés du label EcoQuartier

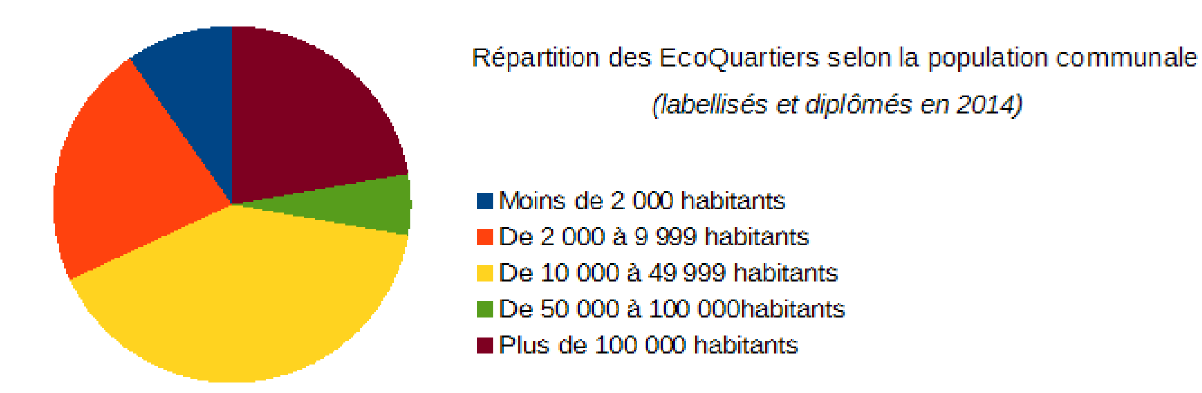
108 opérations ont été candidates en 2014 à la labellisation EcoQuartiers

19 opérations « labellisées EcoQuartier » en 2014, dans 13 régions de France métropolitaine, pour un total de 23 307 logements construits ou rénovés, dont 10 727 logements locatifs sociaux (soit 46%).

Parmi ces EcoQuartiers labellisés, 14 sont des opérations de renouvellement urbain.

53 projets diplômés « Engagé dans la labellisation » en 2014, dans 19 régions de France métropolitaine et d'Outre-mer, pour un total de 65 611 logements à construire ou rénover, dont 25 618 logements locatifs sociaux (soit 39%).

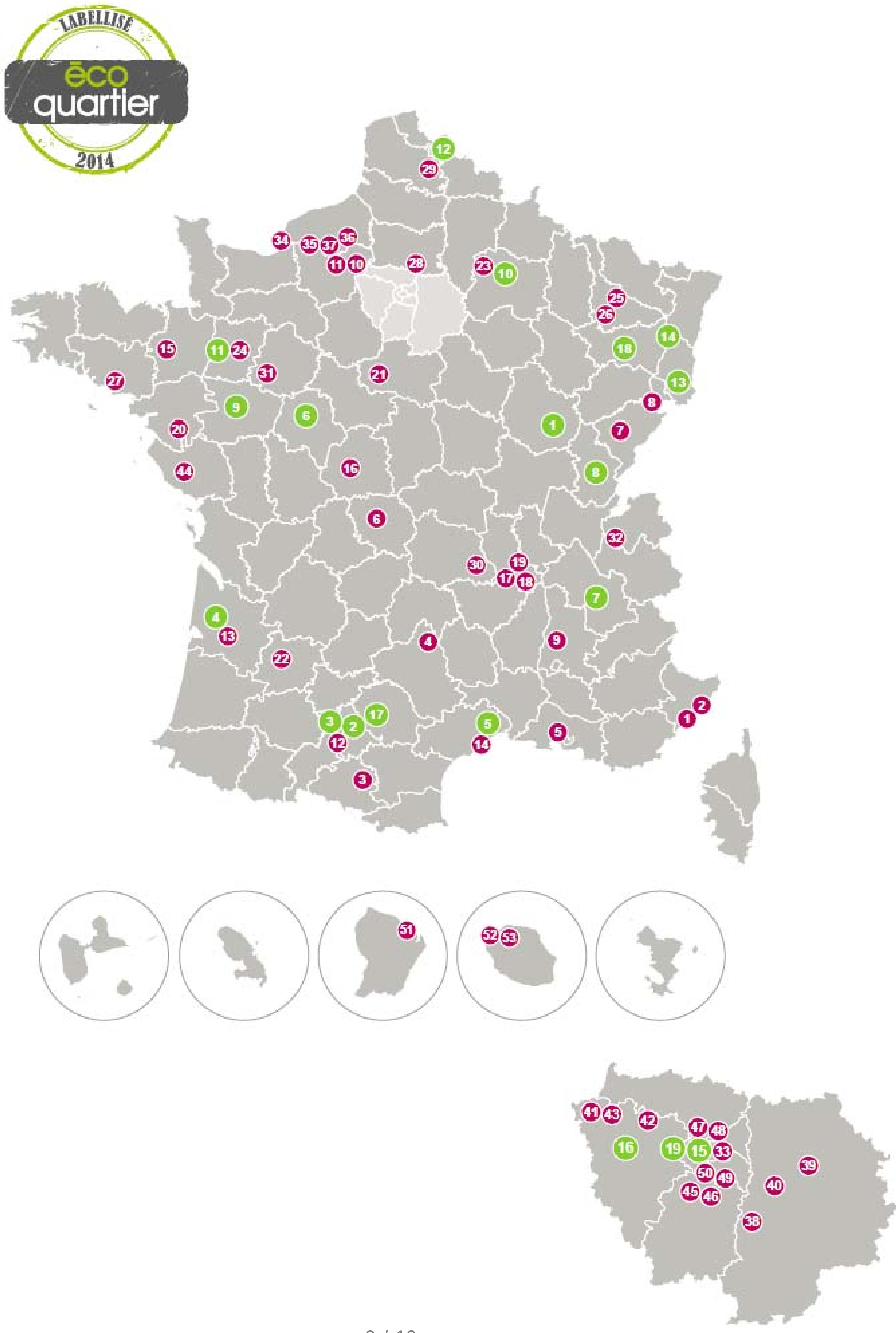
Parmi ces projets diplômés, 31 sont exclusivement des opérations de renouvellement urbain.



Parmi les 32 projets diplômés « Engagé dans la labellisation » en 2013, 7 opérations ont été « labellisées EcoQuartier » en 2014.

Depuis la création du label national EcoQuartier il y a deux ans :
- 32 opérations ont été « labellisées EcoQuartier », pour un total de 41 620 logements construits ou rénovés.
- 78 projets qui se retrouvent à ce jour diplômés « Engagé dans la labellisation », soit un total de 111 531 logements à construire ou rénover.

Carte de France des opérations valorisées en 2014





Label national

1 - Longvic (Les Rives du Bief)
2 - Balma, Communauté Urbaine Toulouse Métropole (Vidailhan)
3 - Blagnac, Beauzelle, Communauté Urbaine Toulouse Métropole (Andromède)
4 - Bordeaux, Communauté Urbaine de Bordeaux (Ginko - Berges du Lac)
5 - Prades-le-Lez (Projet Horizons : Viala Est)
6 - Tours (Monconseil)
7 - Grenoble (Blanche-Monier)
8 - Morez (Villedieu-Le Puits)
9 - Angers (ZAC Desjardins)
10 - Reims (Croix Rouge Pays de France)
11 - Changé (La Barberie)
12 - Mons-en-Baroeul (Le Nouveau Mons)
13 - Mulhouse (Lefebvre)
14 - Sainte-Croix-aux-Mines (Les Coccinelles)
15 - Paris (Boucicault)
16 - Les Mureaux (Programme de Rénovation Urbaine des Mureaux)
17 - Graulhet (Les Résidences du Parc)
18 - Les Forges (La Ferme Forgeronne)
19 - Nanterre, Établissement Public d'aménagement La Défense Seine-Arche (Hoche)



Engagé dans la labellisation

1 - Nice, Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var (Nice Méridia)
2 - Nice, Établissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var (Grand Arénas)
3 - Dun (Écoquartier de Dun)
4 - Laguiole (L'éco-lotissement du Frêne)
5 - Miramas (La Maille II)
6 - La Souterraine (Écoquartier du Puycharaud)
7 - Besançon (Les Vaîtes)
8 - Vieux-Charmont, Pays de Montbéliard Agglomération (Écoquartier Innovant Pays de Montbéliard)
9 - Loriol (Projet Seringa / La Maladière)
10 - Vernon, Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (ZAC Fieschi)
11 - Val de Reuil (Éco-village des Noés)
12 - Ramonville-Saint-Agne (Écoquartier Maragon Floralies)
13 - Bègles (Terre Sud)
14 - Frontignan (Zac des Pielles)
15 - La Chapelle-Thouarault (La Niche aux Oiseaux)
16 - Lurais (Le Grand Claud)
17 - Le Chambon-Feugerolles (Quartier des Molières)
18 - Saint-Etienne (ZAC Desjoyaux)
19 - La Talaudière (Écoquartier Danton - Evrard)
20 - Rezé, Nantes Métropole (ZAC de la Jaguère)
21 - Saint-Jean-de-Braye (Écoquartier du Hameau)
22 - Sainte Bazeille,Val Garonne Agglomération (Écoquartier Montplaisir)
23 - Reims, Reims Métropole, l'Effort Rémois (EcoQuartier Dauphinot-Remafer)
24 - Changé (Requalification du centre-ville)
25 - Nancy, Communauté Urbaine du Grand Nancy (Projet Urbain Nancy Grand-Cœur)
26 - Vandoeuvre-Les-Nancy, Communauté Urbaine du Grand Nancy (ZAC Biancamaria)
27 - Saint-Avé (Zac de Beausoleil)
28 - Senlis (Écoquartier de la Gare)
29 - Méricourt (ZAC Écoquartier Méricourt)
30 - Bertignat (Écohameau de Puy Bayou)
31 - Fercé-sur-Sarthe (Quartier des Grands Jardins)
32 - Cran-Gevrier (Les Passerelles)
33 - Paris (Clichy-Batignolles)
34 - Le Havre (Le Grand Hameau)
35 - La Mailleraye-sur-Seine (Quartier de l'Église)
36 - Roncherolles-sur-le-Vivier (Écoquartier des Arondes)
37 - Rouen (Luciline - Rives de Seine)
38 - Lieusaint (Écoquartier de L'Eau Vive)
39 - Meaux (EcoQuartier Foch-Roosevelt)
40 - Montévrain, EPAMARNE/EPAFRANCE (Écoquartier de Montévrain)
41 - Bonnières-sur-Seine, Établissement Public d'Aménagement Mantes Seine Aval (ZAC Cœur de Ville)
42 - Carrières-sous-Poissy, Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine,
Établissement Public d'Aménagement Mantes Seine Aval (Boucle de Chanteloup)
43 - Mantes-la-Jolie, Établissement Public d'Aménagement Mantes Seine Aval (Quartier du Val Fourré)
44 - La Roche-sur-Yon (Quartier Gare)
45 - Gif-sur-Yvette, Établissement Public Paris-Saclay (ZAC du Moulon)
46 - Palaiseau, Établissement Public Paris-Saclay (ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique)
47 - Clichy (ZAC du Bac d'Asnières)
48 - L'Île-Saint-Denis
(Écoquartier fluvial de l'Île-Saint-Denis)
49 - Chevilly-Larue, Établissement Public d'Aménagement Orly Seine Aval (Portes d'Orly)
50 - Ivry-sur-Seine, Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (Zac du Plateau)
51 – Rémire-Montjoly, Établissement Public d'Aménagement de Guyane (Écoquartier Vidal)
52 - Le Port (Mail de l'Océan)
53 - La Possession (ZAC Cœur de Ville)

EcoQuartiers_2014.ai | DGALN/SA/QP/SDP/BCSI | DGCOM | Décembre 2014

Une première évaluation nationale des Ecoquartiers dès 2015

Parallèlement à cette vague de labellisation, le ministère du Logement, de l'Egalité des Territoires et de la Ruralité a lancé l'élaboration d'une **méthode nationale d'évaluation des EcoQuartiers labellisés**.

En effet, un des fondements du label EcoQuartier est de **garantir la qualité des opérations distinguées par le ministère**, quels que soient leurs caractéristiques et leurs contextes territoriaux.

En 2014, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), en partenariat avec des experts du CEREMA et de l'ADEME, a élaboré une première méthode d'évaluation des engagements relatifs à :

- la sobriété énergétique
- la préservation de la ressource en eau
- la réduction de la production de déchets

(Engagements 17, 18 et 19 de la Charte des EcoQuartiers)

Ainsi, le premier semestre 2015 sera consacré, dans un premier temps, au **test de cette méthode avec les collectivités porteuses des 13 opérations labellisées EcoQuartier en 2013**.

Parallèlement, les travaux de recherche sur les autres engagements se poursuivent, en vue de proposer une méthode nationale d'évaluation des EcoQuartiers couvrant l'ensemble des 20 engagements de la Charte. Les services de l'Etat, le CEREMA et le CSTB accompagneront les collectivités dans la mise en œuvre de cette méthode d'évaluation.

L'objectif de cette méthode d'évaluation nationale intégrée et partagée est de :

- permettre aux collectivités de **mesurer l'atteinte des objectifs** qu'elles s'étaient fixées ;
- donner des outils à l'administration pour tenter de **mesurer l'impact des EcoQuartiers sur les politiques publiques** qu'elle promeut dans le cadre de son engagement sur la ville durable.

Les premiers résultats sont attendus pour le second semestre 2015. Ils doivent permettre de **mieux comprendre le fonctionnement des premiers EcoQuartiers**, d'en tirer les premières leçons, les premières conclusions.

Le ministère souhaite pouvoir les présenter lors de la **Conférence « Paris Climat 2015 »** (COP21 de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) qui se tiendra au Bourget en décembre 2015, ainsi qu'à l'occasion de la **Conférence « Habitat III »** organisée en 2016 à Quito (Equateur) par les Nations Unies.

La préfiguration d’un institut de la ville durable

Le rapport remis par M. Roland Peylet au Premier Ministre en mai 2014, **« La ville durable, une politique publique à construire »**, a mis en évidence la nécessité de renforcer le pilotage et la coordination des différentes initiatives autour de la ville durable. Des moyens sont aujourd’hui dédiés à ce sujet, dans les sphères publiques et privées, mais ils doivent être davantage optimisés et harmonisés.

L’ensemble des acteurs est aujourd’hui en demande d’un outil partagé permettant de développer une approche plus intégrée des enjeux urbains, par la mise en commun des expertises de chacun.

Le Premier ministre a fait de la ville durable une priorité pour l’action gouvernementale : il s’agit de **définir un cadre commun** pour que des acteurs, qui avancent aujourd’hui en ordre dispersé, trouvent un lieu d’échanges pérenne, fédèrent leurs moyens et leur expertise.

Ainsi, l’Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) s’est vu confier le rôle d’incubateur d’un **Institut pour la ville durable**.

En lien avec les parties prenantes (personnalités, représentants des ministères concernés et des entreprises impliquées dans la démarche), l’ANRU devra définir la gouvernance et les missions précises de l’institut pour la ville durable dans un **rapport remis au Premier ministre en mars 2015**.

Un Institut pour la ville durable : pour quoi faire ?

Coordonner

Assurer une coordination, à la fois publique et privée.

> La gouvernance de l’Institut pour la ville durable doit permettre que l’Etat reste garant de la politique publique menée, mais aussi que les autres parties prenantes, notamment les entreprises, y trouvent toute leur place.

Fédérer

Fédérer les initiatives existantes et développer de réelles synergies pour en susciter de nouvelles.

> L’Institut permettra de clarifier le paysage des organismes intéressés au sujet et de rationaliser ainsi les moyens consacrés par les acteurs publics en regroupant les différentes structures et en articulant les démarches, y compris dans l’export de nos pratiques.

Innover

Développer une offre urbaine renouvelée qui intègre les savoir-faire de l’ensemble des fonctions urbaines.

> Cette offre doit être porteuse d’innovations basées sur le croisement des technologies, mais aussi des innovations sur le « process », l’expertise et la coproduction. Elle doit notamment être portée par des consortiums élargis à tous les acteurs de la ville, tant techniques que politiques, pour consolider la commande publique.

Accompagner

Sécuriser la maîtrise d’ouvrage publique et concrétiser les partenariats d’innovation pour la réalisation de démonstrateurs.

ETAPE 1

Signature de la charte

éco quartier

TRIPLE EXPERTISE DES OBJECTIFS

Accompagnement par services de l'Etat

Commission régionale
Commission nationale

Lancement du projet EcoQuartier

ETAPE 2

ENGAGÉ DANS LA LABELLISATION ÉCOQUARTIER

TRIPLE EXPERTISE DES RESULTATS

Suivi de la mise en œuvre

Commission régionale
Commission nationale

Le projet est en chantier

ETAPE 3

LABEL éco quartier LABEL

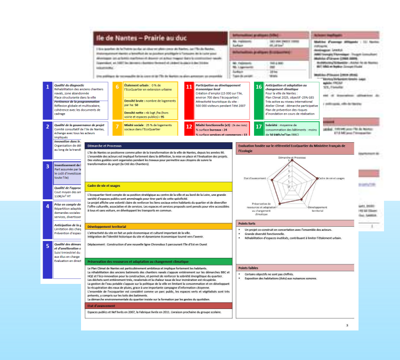
Le projet est livré



Une charte



Un dossier de labellisation



Une fiche de synthèse et de communication

Démarche et processus		Cadre de vie et usages		Développement territorial		Préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques	
1	Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire	6	Travailler en priorité sur la ville existante et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain	11	Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire	16	Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques
2	Formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie	7	Mettre en œuvre les conditions de la mixité sociale et intergénérationnelle, du bien-vivre ensemble et de la solidarité	12	Favoriser la diversité des fonctions dans l'optique d'un territoire des courtes distances	17	Viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération
3	Intégrer l'approche en coût global lors des choix d'investissement	8	Assurer un cadre de vie sain et sûr	13	Optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer les filières locales et les circuits courts	18	Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage
4	Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception	9	Mettre en œuvre une qualité architecturale et urbaine qui concilie intensité et qualité de vie	14	Privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile	19	Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe
5	Mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continues	10	Valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier	15	Favoriser la transition numérique en facilitant le déploiement des réseaux et des services innovants	20	Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels